



# Assemblée générale

Distr. générale  
10 mars 1998  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-deuxième session

Point 124 a) de l'ordre du jour

### **Financement des activités découlant de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité : Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït**

#### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

La Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) a été établie par le Conseil de sécurité le 3 avril 1991. Le présent rapport contient le projet de budget de la MONUIK pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999. Le montant brut des dépenses prévues pour cette période s'élève à 50 611 300 dollars (montant net : 48 545 600 dollars), ce qui représente, en chiffres bruts, une augmentation de 2 % par rapport à celui des ressources approuvées pour la période précédente de 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 qui s'élevait à 49 525 400 dollars (montant net : 47 637 200 dollars), compte non tenu de 1 952 100 dollars à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Le montant prévu correspond à un effectif militaire composé de 195 observateurs militaires et de 908 soldats (775 membres d'unités d'infanterie et 133 membres d'unités de soutien), appuyé par un effectif civil de 238 personnes (72 fonctionnaires internationaux et 166 agents locaux).

La décision que devra prendre l'Assemblée générale est énoncée au paragraphe 27 ci-après. L'Assemblée devra notamment ouvrir des crédits d'un montant brut de 50 611 300 dollars (montant net : 48 545 600 dollars) aux fins du fonctionnement de la MONUIK pour la période de 12 mois commençant le 1er juillet 1998, les deux tiers de ce montant, soit l'équivalent de 32 363 733 dollars, devant être financés au moyen de contributions volontaires du Gouvernement koweïtien, et le solde, soit un montant brut de 18 247 567 dollars (montant net : 16 181 867 dollars), devant être mis en recouvrement auprès des États Membres au cas où le Conseil de sécurité déciderait de renouveler le mandat de la Mission.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–4	3
II. Mandat politique .....	5–6	3
III. Plan des opérations et ressources requises pour son exécution .....	7–10	4
IV. Administration financière .....	11–15	5
A. Exercice budgétaire .....	11	5
B. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement depuis la création de la Mission jusqu'au 30 juin 1998 .....	12	5
C. État des contributions .....	13	5
D. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale .....	14–15	5
V. Remboursement aux États qui fournissent des contingents .....	16–17	6
VI. Signature d'accords sur le statut de la Mission .....	18	6
VII. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 ..	19–23	6
VIII. Effectifs nécessaires .....	24–25	7
IX. Observations concernant les recommandations antérieures du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires .....	26	8
X. Décision que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session	27	8
<b>Annexes</b>		
I. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 .....		9
II. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 : indications complémentaires .....		14
A. Coûts et ratios propres à la Mission .....		14
B. Dépenses supplémentaires non renouvelables .....		18
C. Explications supplémentaires .....		24
III. Organigramme .....		35
IV. Tableau des effectifs actuels et proposés .....		36
V. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement du 9 avril 1991 au 30 juin 1998 .....		38

## I. Introduction

1. Le présent rapport contient le projet de budget de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) pour la période allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999. Le montant brut des dépenses prévues pour cette période s'élève à 50 611 300 dollars (montant net : 48 545 600 dollars).

2. La MONUIK a été établie par le Conseil de sécurité conformément à sa résolution 687 (1991) du 3 avril 1991. Dans sa résolution 689 (1991) du 9 avril 1991, le Conseil a décidé de réexaminer tous les six mois la question de savoir s'il fallait maintenir la MONUIK ou mettre fin à son mandat ainsi que les modalités de son fonctionnement. Le Conseil a examiné cette question pour la dernière fois en octobre 1997. Par une lettre datée du 6 octobre 1997 (S/1997/773), le Président du Conseil a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil souscrivaient à sa recommandation tendant à maintenir la MONUIK et qu'ils avaient décidé de réexaminer la question le 4 avril 1998.

3. On se souviendra que l'Assemblée générale, dans sa résolution 48/242 du 5 avril 1994, a accueilli avec satisfaction la décision du Gouvernement koweïtien de couvrir les deux tiers des dépenses relatives à la MONUIK à compter du 1er novembre 1993. Depuis cette date et jusqu'au 30 avril 1998, les deux tiers des dépenses de la MONUIK sont couverts au moyen de contributions volontaires du Gouvernement koweïtien.

4. L'Assemblée générale, dans sa résolution 51/234 du 13 juin 1997, a ouvert, aux fins du fonctionnement de la Mission d'observation pendant la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, et sous réserve de la décision que prendrait le Conseil de sécurité sur la question de savoir s'il faut maintenir la Mission ou mettre fin à son mandat, un crédit d'un montant brut de 51 487 500 dollars (soit un montant net de 49 599 300 dollars), comprenant le montant de 1 952 100 dollars à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, les deux tiers des dépenses relatives à la Mission, soit l'équivalent de 33 066 200 dollars, devant être financés par des contributions volontaires du Gouvernement koweïtien. Dans la même résolution, l'Assemblée a aussi décidé de répartir entre les États Membres un montant brut de 18 421 300 dollars (soit un montant net de 16 533 100 dollars), représentant le tiers des dépenses de fonctionnement de la Mission pour la période considérée, ledit montant devant être mis en recouvrement auprès des États Membres à raison d'un montant brut de 1 535 108 dollars par mois (soit un montant net de 1 377 758 dollars).

## II. Mandat politique

5. Par sa résolution 687 (1991), le Conseil de sécurité a créé une zone démilitarisée le long de la frontière entre l'Iraq et le Koweït et il a approuvé le mandat ci-après pour la MONUIK :

a) Surveiller le Khawr'Abd Allah et une zone démilitarisée s'étendant sur 10 kilomètres à l'intérieur de l'Iraq et sur 5 kilomètres à l'intérieur du Koweït à partir de la frontière mentionnée dans le Procès-verbal d'accord entre l'État du Koweït et la République d'Iraq concernant le rétablissement de relations amicales, la reconnaissance et des questions connexes, en date du 4 octobre 1963;

b) De prévenir des violations de la frontière par sa présence dans la zone démilitarisée et par la surveillance qu'elle y exercera;

c) D'observer tout acte hostile ou potentiellement hostile commis à partir du territoire d'un État à l'encontre de l'autre.

6. Ultérieurement, le Conseil de sécurité a élargi le mandat de la Mission dans sa résolution 806 (1993) du 5 février 1993, dans laquelle il a chargé la MONUIK de prendre des mesures pour prévenir les problèmes ci-après, ou éventuellement y remédier :

- a) Violations sans gravité de la zone démilitarisée;
- b) Violations de la frontière entre l'Iraq et le Koweït par des civils ou des policiers, par exemple;
- c) Problèmes pouvant surgir en raison de la présence d'installations irakiennes, de citoyens irakiens et de leurs propriétés dans la zone démilitarisée, du côté koweïtien récemment délimité.

### **III. Plan des opérations et ressources requises pour son exécution**

7. Le concept des opérations de la MONUIK est fondé sur la surveillance, le contrôle, les enquêtes et la liaison. La zone démilitarisée, longue d'environ 240 kilomètres, s'étend sur 10 kilomètres à l'intérieur de l'Iraq et sur 5 kilomètres à l'intérieur du Koweït. La surveillance de la zone est effectuée grâce à des bases de patrouille et des bases d'observation, des patrouilles terrestres et aériennes et des points d'observation. Aux fins des opérations de contrôle, la Mission a établi des postes fixes de contrôle des véhicules, procède à des contrôles à l'improviste et dispose d'une réserve mobile. Les équipes d'enquête exercent leurs fonctions au niveau des secteurs et au quartier général de la Mission, et une liaison continue est assurée à tous les niveaux. À des fins opérationnelles, la zone démilitarisée est divisée en deux secteurs (nord et sud) comptant respectivement 10 et 7 bases de patrouille ou d'observation. La MONUIK a également des bureaux de liaison à Bagdad et à Kuwait City pour assurer la liaison avec les Gouvernements irakien et koweïtien.

8. Les observateurs militaires sont responsables au premier chef des activités de patrouille, d'observation, d'enquête et de liaison de la MONUIK. Le gros du bataillon d'infanterie est installé dans un camp principal (Camp Khor) et une compagnie est déployée à Al' Abdali, avec des camps de section dans les secteurs sud et nord. Le bataillon effectue des patrouilles armées dans les différents secteurs et dispose d'une réserve mobile qui est déployée selon que de besoin dans les situations délicates. Des hommes du bataillon sont également affectés aux postes de contrôle des points de passage de la frontière et procèdent à des contrôles à l'improviste, en coopération avec des officiers de liaison irakiens et koweïtiens. Des hommes du bataillon sont postés dans la base d'observation et de patrouille située à l'extrémité est de la zone démilitarisée, du côté irakien. Le bataillon assure aussi la sécurité du personnel et des installations de la MONUIK, selon que de besoin.

9. Les effectifs autorisés de la composante militaire de la MONUIK s'établissent comme suit : 300 observateurs militaires (dont 105 en réserve dans leur pays) et 910 soldats, dont 135 appartenant à des unités d'appui. Pour la période allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, des ressources sont prévues pour 908 soldats seulement, dont 775 pour le bataillon d'infanterie et 133 pour les unités d'appui (une unité du génie fournie par l'Argentine, une unité logistique fournie par l'Autriche, un détachement médical fourni par l'Allemagne et un équipage d'hélicoptère fourni par le Bangladesh).

10. La Mission est appuyée par 238 civils.

## **IV. Administration financière**

### **A. Exercice budgétaire**

11. Dans sa résolution 47/208 A du 22 décembre 1992, l'Assemblée générale avait défini pour la MONUIK un exercice budgétaire couvrant la période de 12 mois allant du 1er novembre au 31 octobre. Conformément à la section I de sa résolution 49/233 A du 23 décembre 1994, un nouvel exercice budgétaire portant sur la période de 12 mois allant du 1er juillet au 30 juin a pris effet le 1er juillet 1996.

### **B. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement depuis la création de la Mission jusqu'au 30 juin 1998**

12. Le montant total des ressources mises à la disposition de la MONUIK depuis sa création le 9 avril 1991 jusqu'au 30 juin 1998 s'élève, en chiffres bruts, à 461 326 945 dollars (y compris des contributions volontaires d'un montant de 177 392 467 dollars et une contribution volontaire en nature d'une valeur estimée à 1 820 545 dollars fournies par le Gouvernement koweïtien). Le montant brut des dépenses est estimé à 404 418 678 dollars. On trouvera des informations détaillées à ce sujet à l'annexe V du présent rapport.

### **C. État des contributions**

13. Au 28 février 1998, un montant total de 227 812 743 dollars avait été mis en recouvrement auprès des États Membres au titre du financement de la MONUIK pour la période allant de sa création jusqu'au 30 avril 1998. En outre, les contributions non réglées ont été réduites de 730 515 dollars conformément à la résolution 50/83 de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1995. Les contributions reçues au 31 janvier 1998 pour la même période s'élevaient à 212 364 124 dollars, ce qui laisse à recevoir un montant de 15 448 619 dollars.

### **D. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale**

14. Au paragraphe 15 de sa résolution 51/234, l'Assemblée générale a demandé que des contributions volontaires soient apportées pour la MONUIK, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Les contributions volontaires ci-après ont été fournies par le Gouvernement koweïtien :

- a) Un montant total de 171 881 634 dollars, représentant les deux tiers des dépenses relatives à la MONUIK, reçu pour la période allant du 1er novembre 1993 au 30 avril 1998;
- b) 35 véhicules et 2 remorques mis à la disposition de l'unité du génie de la MONUIK. La valeur de cette contribution a été estimée à 1 793 789 dollars;
- c) Un véhicule fourni au commandant de la Force. La valeur de cette contribution a été estimée à 26 756 dollars;
- d) Des fournitures médicales, dont la valeur n'a pas encore été déterminée.

15. Il n'a pas été établi de fonds d'affectation spéciale à l'appui de la MONUIK.

## V. Remboursement aux États qui fournissent des contingents

16. Des contingents sont actuellement fournis à la MONUIK par l'Allemagne, l'Argentine, l'Autriche et le Bangladesh. Les gouvernements qui fournissent des contingents ont été remboursés intégralement, aux taux standard approuvés par l'Assemblée générale, jusqu'au 31 mai 1997. On estime qu'un montant de 7 797 380 dollars reste dû au titre des dépenses afférentes aux contingents pour la période se terminant en janvier 1998.

17. Dans le passé, le Canada, le Chili, le Danemark, la Norvège et la Suède ont fourni des contingents à la Mission d'observation.

## VI. Signature d'accords sur le statut de la Mission

18. L'Iraq et le Koweït ont conclu l'un et l'autre des accords avec l'ONU sur le statut de la Mission, le 20 mai et le 20 juin 1991, respectivement.

## VII. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999

19. Ainsi qu'il est indiqué dans la colonne 2 de l'annexe I, le coût du maintien de la Force pendant la période allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 est estimé à 50 611 300 dollars en chiffres bruts (48 545 600 dollars en chiffres nets). Environ 40 % de ce montant a été calculé sur la base des coûts et ratios standard indiqués dans le *Manuel des coûts standard* des opérations de maintien de la paix, les 60 % restants concernant les dépenses propres à la Mission. Ces dépenses et les variations enregistrées par rapport aux coûts standard sont décrites dans l'annexe II.A.

20. On trouvera dans les colonnes 3 et 4, respectivement, de l'annexe I la répartition des dépenses prévues entre dépenses non renouvelables et dépenses courantes. Le montant des dépenses non renouvelables s'élève à 2 356 800 dollars en chiffres bruts et nets et celui des dépenses courantes à 48 254 500 dollars en chiffres bruts (46 188 800 dollars en chiffres nets). À des fins de comparaison, le montant des ressources approuvées pour la précédente période de 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, à savoir un montant brut de 49 535 400 dollars (montant net : 47 647 200 dollars) compte non tenu du montant de 1 952 100 dollars à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, est indiqué dans la colonne 1. On trouvera à l'annexe II des informations supplémentaires au sujet des dépenses prévues. La section A de l'annexe contient les paramètres budgétaires propres à la Mission. Les dépenses non renouvelables sont indiquées dans la section B et la section C contient des explications supplémentaires.

21. Les dépenses prévues pour la période considérée font apparaître une augmentation de 2 %, en chiffres bruts, par rapport aux prévisions concernant la période précédente.

22. Afin que l'ONU puisse améliorer les services dont elle bénéficie dans le domaine de l'aviation, le Bureau des services de contrôle interne a recommandé que des mesures soient prises pour renforcer la capacité de l'Organisation d'évaluer la viabilité des fournisseurs et l'adéquation des services qu'ils assurent, notamment leur bilan en matière de sécurité et le respect des règlements internationaux en matière de sécurité.

23. Pour donner suite à cette recommandation, un montant a été inscrit au budget pour couvrir les dépenses suivantes :

- a) Frais de voyage aller-retour des deux spécialistes du Siège qui se rendront auprès de la MONUIK pour évaluer ses besoins (2 012 dollars), et indemnité de subsistance correspondante (1 568 dollars); frais de voyage (2 800 dollars) et indemnité journalière de subsistance (3 136 dollars) du spécialiste de la sécurité aérienne de la FINUL qui se rendra auprès de la MONUIK une fois par trimestre pour y effectuer des inspections et des évaluations de la sécurité;
- b) Part du coût de l'abonnement annuel à la base de données aéronautiques Jeppesen's à la charge de la MONUIK (1 700 dollars);
- c) Abonnements à des publications aéronautiques (500 dollars).

## VIII. Effectifs nécessaires

24. On trouvera ci-après le tableau des effectifs proposés et des effectifs actuels. L'annexe-IV contient une ventilation détaillée des effectifs.

25. Après avoir examiné le recours à des agents des services généraux recrutés sur le plan international, pour voir s'il était possible de les remplacer par des agents locaux, il a été estimé que, pour des raisons opérationnelles, il convenait de conserver le nombre actuel de postes autorisés d'agent des services généraux recruté sur le plan international. On notera à cet égard que les agents des services généraux recrutés sur le plan international travaillent dans des secteurs sensibles comme le Bureau du commandant de la Force, le Bureau du Chef de l'administration, notamment la Section des finances, de même que dans des bureaux qui s'occupent des opérations militaires et du contrôle des mouvements. On trouvera ci-après le tableau des effectifs actuels et des effectifs proposés.

	<i>Effectifs actuels</i>	<i>Effectifs proposés</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>			
<b>Sous-Secrétaire général</b>	1	1	—
D-2	—	—	—
D-1	2	2	—
P-5	2	2	—
P-4	6	6	—
P-3	3	3	—
<b>Total partiel</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	—
<b>Services généraux</b>			
1re classe	2	2	—
Autres classes	17	17	—
<b>Total partiel</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	—
<b>Autres catégories</b>			
Service mobile	39	39	—
Service de sécurité	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	—
<b>Total, personnel international</b>	<b>72</b>	<b>72</b>	—
Personnel local	166	166	—
<b>Total général</b>	<b>238</b>	<b>238</b>	—

## **IX. Observations concernant les recommandations antérieures du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

26. Il a été donné suite à toutes les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans ses précédents rapports.

## **X. Décision que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session**

27. La décision que l'Assemblée doit prendre à sa cinquante-deuxième session en ce qui concerne le financement de la MONUIK consiste à ouvrir un crédit d'un montant brut de 50 611 300 dollars (montant net : 48 545 600 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, les deux tiers de ce montant, soit l'équivalent de 32 363 733 dollars, devant être financés au moyen de contributions volontaires du Gouvernement koweïtien, un crédit d'un montant brut de 18 247 567 dollars (montant net : 16 181 867 dollars), représentant le tiers des dépenses de fonctionnement approuvées de la Mission, étant mis en recouvrement auprès des États Membres, sous réserve de la décision que prendra le Conseil de sécurité lorsqu'il examinera la question de savoir s'il faut maintenir la Mission ou mettre fin à son mandat.



## Annexe I

## Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dépenses prévues 1er juillet 1998-30 juin 1999			
	Montants approuvés 1er juillet 1997- 30 juin 1998 (1)	Total (2)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses courantes (4)
<b>1. Personnel militaire</b>				
<i>a) Observateurs militaires</i>				
Indemnité de subsistance (missions)	6 396,6	6 396,6	—	6 396,6
Frais de voyage	780,0	780,0	—	780,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	39,0	39,0	—	39,0
<b>Total partiel</b>	<b>7 215,6</b>	<b>7 215,6</b>	<b>—</b>	<b>7 215,6</b>
<i>b) Contingents</i>				
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	11 152,0	11 207,7	—	11 207,7
Détente et loisirs	284,4	286,1	—	286,1
Rations	2 234,9	1 678,9	—	1 678,9
Indemnité journalière	421,9	426,3	—	426,3
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—
Déploiement, relève et rapatriement	1 443,4	1 457,4	—	1 457,4
Indemnité d'habillement et d'équipement	762,3	766,5	—	766,5
<b>Total partiel</b>	<b>16 298,9</b>	<b>15 822,9</b>	<b>—</b>	<b>15 822,9</b>
<i>c) Autres dépenses afférentes aux contingents</i>				
Matériel appartenant aux contingents	1 629,1	1 346,9	—	1 346,9
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	320,0	441,2	—	441,2
<b>Total partiel</b>	<b>1 949,1</b>	<b>1 788,1</b>	<b>—</b>	<b>1 788,1</b>
<b>Total, rubrique 1</b>	<b>25 463,6</b>	<b>24 826,6</b>	<b>—</b>	<b>24 826,6</b>
<b>2. Personnel civil</b>				
<i>a) Police civile</i>	—	—	—	—
<i>b) Personnel international et personnel local</i>				
Traitements du personnel international	3 639,6	4 098,3	—	4 098,3
Traitements du personnel local	3 607,4	3 757,8	—	3 757,8
Consultants	—	—	—	—
Heures supplémentaires	—	—	—	—
Personnel temporaire	—	—	—	—

	<i>Dépenses prévues 1er juillet 1998-30 juin 1999</i>			
	<i>Montants approuvés, 1er juillet 1997- 30 juin 1998 (1)</i>	<i>Total (2)</i>	<i>Dépenses non renouvelables (3)</i>	<i>Dépenses courantes (4)</i>
Dépenses communes de personnel	3 623,7	3 719,4	—	3 719,4
Indemnité de subsistance (missions)	2 023,7	2 210,5	—	2 210,5
Autres frais de voyage	55,0	88,9	—	88,9
<b>Total partiel</b>	<b>12 949,4</b>	<b>13 874,9</b>	<b>—</b>	<b>13 874,9</b>
<i>c) Personnel contractuel international</i>	—	—	—	—
<i>d) Volontaires des Nations Unies</i>	—	—	—	—
<i>e) Personnel fourni par des gouvernements</i>	—	—	—	—
<i>f) Observateurs électoraux civils</i>	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 2</b>	<b>12 949,4</b>	<b>13 874,9</b>	<b>—</b>	<b>13 874,9</b>
<b>3. Locaux/hébergement</b>				
Location de locaux	—	—	—	—
Aménagement et rénovation des locaux	171,5	127,5	127,5	—
Fournitures d'entretien	170,0	194,0	—	194,0
Services d'entretien	164,0	44,7	—	44,7
Éclairage, chauffage, énergie et eau	279,4	279,4	—	279,4
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	262,5	155,0	155,0	—
<b>Total, rubrique 3</b>	<b>1 047,4</b>	<b>800,6</b>	<b>282,5</b>	<b>518,1</b>
<b>4. Remise en état des infrastructures</b>				
Amélioration des pistes d'atterrissage	—	—	—	—
Amélioration des routes	60,0	30,0	30,0	—
Réparation des ponts	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 4</b>	<b>60,0</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	<b>—</b>
<b>5. Transports</b>				
Achat de véhicules	575,0	1 289,2	1 289,2	—
Location de véhicules	—	28,4	—	28,4
Matériel d'atelier	30,0	29,5	29,5	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	1 024,7	1 149,6	—	1 149,6
Carburants et lubrifiants	429,6	416,1	—	416,1
Assurance	173,0	138,7	—	138,7
<b>Total, rubrique 5</b>	<b>2 232,3</b>	<b>3 051,5</b>	<b>1 318,7</b>	<b>1 732,8</b>
<b>6. Opérations aériennes</b>				
<i>a) Hélicoptères</i>				
Location/affrètement	2 032,6	2 235,6	—	2 235,6
Carburants et lubrifiants	234,0	196,7	—	196,7
Déploiement/retrait	—	20,0	—	20,0
Vols de ravitaillement	—	—	—	—

	<i>Dépenses prévues 1er juillet 1998-30 juin 1999</i>			
	<i>Montants approuvés 1er juillet 1997- 30 juin 1998 (1)</i>	<i>Total (2)</i>	<i>Dépenses non renouvelables (3)</i>	<i>Dépenses courantes (4)</i>
Peinture/préparation	—	20,0	—	20,0
Assurance responsabilité et risques de guerre	4,0	4,0	—	4,0
<b>Total partiel</b>	<b>2 270,6</b>	<b>2 476,3</b>	<b>—</b>	<b>2 476,3</b>
<i>b) Avions</i>				
Location/affrètement	358,8	407,9	—	407,9
Carburants et lubrifiants	265,2	320,4	—	320,4
Déploiement/retrait	10,0	10,0	—	10,0
Peinture/préparation	2,0	2,0	—	2,0
Vols de ravitaillement	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	—	5,5	—	5,5
<b>Total partiel</b>	<b>636,0</b>	<b>745,8</b>	<b>—</b>	<b>745,8</b>
<i>c) Indemnité de subsistance des équipages</i>	50,4	—	—	—
<i>d) Autres dépenses</i>				
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	—	—	—	—
Droits d'atterrissage et manutention au sol	130,3	127,4	—	127,4
Citernes à carburant	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>130,3</b>	<b>127,4</b>	<b>—</b>	<b>127,4</b>
<b>Total, rubrique 6</b>	<b>3 087,3</b>	<b>3 349,5</b>	<b>—</b>	<b>3 349,5</b>
<b>7. Opérations navales</b>	—	—	—	—
<b>8. Transmissions</b>				
<i>a) Éléments complémentaires</i>				
Matériel de transmissions	457,4	308,2	308,2	—
Fournitures et pièces de rechange	103,0	80,0	—	80,0
Matériel d'atelier et d'essai	38,0	16,7	16,7	—
Communications par réseaux commerciaux	264,1	262,6	—	262,6
<b>Total partiel</b>	<b>862,5</b>	<b>667,5</b>	<b>324,9</b>	<b>342,6</b>
<i>b) Contrat de raccordement au réseau</i>	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 8</b>	<b>862,5</b>	<b>667,5</b>	<b>324,9</b>	<b>342,6</b>
<b>9. Matériel divers</b>				
Mobilier de bureau	20,4	5,0	5,0	—
Matériel de bureau	—	—	—	—
Matériel informatique	139,6	198,7	198,7	—
Groupes électrogènes	—	—	—	—
Matériel d'observation	21,5	21,9	21,9	—
Citernes à essence et débitmètres	—	24,0	24,0	—
Citernes à eau et fosses septiques	—	—	—	—
Matériel médical et dentaire	—	30,5	30,5	—
Matériel d'hébergement	40,0	30,0	30,0	—
Matériel de réfrigération	—	11,0	11,0	—
Autre matériel divers	23,0	32,0	32,0	—

	<i>Dépenses prévues 1er juillet 1998-30 juin 1999</i>			
	<i>Montants approuvés 1er juillet 1997- 30 juin 1998 (1)</i>	<i>Total (2)</i>	<i>Dépenses non renouvelables (3)</i>	<i>Dépenses courantes (4)</i>
Matériel pour la défense des périmètres	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	211,8	244,8	—	244,8
Matériel d'épuration de l'eau	—	47,6	47,6	—
<b>Total, rubrique 9</b>	<b>456,3</b>	<b>645,5</b>	<b>400,7</b>	<b>244,8</b>
<b>10. Fournitures et services</b>				
<i>a) Services divers</i>				
Vérification des comptes	93,2	94,7	—	94,7
Services contractuels	634,7	564,6	—	564,6
Services informatiques	—	26,3	—	26,3
Services de sécurité	—	—	—	—
Services et traitements médicaux	—	10,0	—	10,0
Demandes d'indemnisation et règlements	50,0	50,0	—	50,0
Dépenses de représentation	5,0	5,0	—	5,0
Autres services divers	50,0	50,0	—	50,0
<b>Total partiel</b>	<b>832,9</b>	<b>800,6</b>	—	<b>800,6</b>
<i>b) Fournitures diverses</i>				
Papeterie et fournitures de bureau	80,0	80,0	—	80,0
Fournitures médicales	34,7	15,0	—	15,0
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	25,0	25,0	—	25,0
Abonnements	16,2	19,4	—	19,4
Fournitures électriques	100,0	100,0	—	100,0
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	147,1	72,5	—	72,5
Fournitures pour la défense des périmètres	56,0	10,0	—	10,0
Cartes opérationnelles	6,0	3,0	—	3,0
Intendance et magasins	70,5	64,0	—	64,0
<b>Total partiel</b>	<b>535,5</b>	<b>388,9</b>	—	<b>388,9</b>
<b>Total, rubrique 10</b>	<b>1 368,4</b>	<b>1 189,5</b>	—	<b>1 189,5</b>
<b>11. Fournitures et services liés aux élections</b>	—	—	—	—
<b>12. Programmes d'information</b>	—	—	—	—

	<i>Dépenses prévues 1er juillet 1998-30 juin 1999</i>			
	<i>Montants approuvés 1er juillet 1997- 30 juin 1998 (1)</i>	<i>Total (2)</i>	<i>Dépenses non renouvelables (3)</i>	<i>Dépenses courantes (4)</i>
<b>13. Programmes de formation</b>				
Consultants	—	—	—	—
Voyages des consultants	—	—	—	—
Matériel de formation	—	—	—	—
Supports pédagogiques	—	—	—	—
Services divers	10,0	10,0	—	10,0
<b>Total, rubrique 13</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>—</b>	<b>10,0</b>
<b>14. Programmes de déminage</b>	—	—	—	—
<b>15. Aide au désarmement et à la démobilisation</b>	—	—	—	—
<b>16. Fret aérien et de surface</b>				
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	—	—	—
Transport aérien militaire	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	100,0	100,0	—	100,0
<b>Total, rubrique 16</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>—</b>	<b>100,0</b>
<b>17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)</b>	—	—	—	—
<b>18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</b>	1 952,1	—	—	—
<b>19. Contributions du personnel</b>				
Personnel international	1 098,5	1 126,9	—	1 126,9
Personnel local	789,7	938,8	—	938,8
<b>Total, rubrique 19</b>	<b>1 888,2</b>	<b>2 065,7</b>	<b>—</b>	<b>2 065,7</b>
<b>Total, rubriques 1 à 19</b>	<b>51 477,5</b>	<b>50 611,3</b>	<b>2 356,8</b>	<b>48 254,5</b>
<b>20. Recettes provenant des contributions du personnel</b>	<b>(1 888,2)</b>	<b>(2 065,7)</b>	<b>—</b>	<b>(2 065,7)</b>
<b>21. Contributions volontaires en nature budgétisées</b>	—	—	—	—
<b>Total, rubriques 20 et 21</b>	<b>(1 888,2)</b>	<b>(2 065,7)</b>	<b>—</b>	<b>(2 065,7)</b>
Total brut	51 477,5	50 611,3	2 356,8	48 254,5
Total net	49 589,3	48 545,6	2 356,8	46 188,8
<b>22. Contributions volontaires en nature non budgétisées</b>	—	—	—	—
<b>Total des ressources</b>	<b>49 589,3</b>	<b>48 545,6</b>	<b>2 356,8</b>	<b>46 188,8</b>

## Annexe II

### Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 : indications complémentaires

#### A. Coûts et ratios propres à la Mission

Description	Prévision antérieure	Prévisions de dépenses			Ratio	Explication	
		Effectif moyen	Coût unitaire journalier	Coût mensuel			Coût annuel
			(En dollars des États-Unis)				
<b>1. Indemnité de subsistance (missions)</b>						Voir la section C pour des informations supplémentaires.	
Taux :							
Zone démilitarisée	90,00		90,00			Ces taux ont pris effet au 1er mars 1996.	
Koweït City	75,00		75,00				
Bagdad	100,00		100,00				
<b>2. Frais de voyage</b>							
Observateurs militaires et personnel international	2 000,00		2 000,00			Coût d'un billet aller simple, y compris les frais de transport d'effets personnels.	
Contingents	700,00		700,00			Coût d'un aller simple.	
<b>3. Personnel militaire</b>							
Observateurs militaires	195	195				Achèvement de la restructuration en avril 1997.	
Membres des unités d'infanterie	775	775					
Logistique/appui	128	133				Nombre d'agents médicaux ramené de 15 à 14; nombre des membres des équipages des hélicoptères porté de 29 à 35.	
<b>4. Rations</b>							
Rations	5,95		4,99			Sur la base du contrat actuel.	
Eau en bouteille	0,64		0,225			Montant précédent calculé sur la base de 0,25 dollar par bouteille pour 18 bouteilles par semaine (0,64 dollar par jour) pendant un an. Montant actuel calculé sur la base de 0,225 dollar par bouteille pour 72 bouteilles par an en cas d'imprévu.	

Description	Prévisions de dépenses			Ratio	Explication
	Prévision antérieure	Effectif moyen	Coût unitaire		
			journalier		
			Coût mensuel	Coût annuel	
			(En dollars des États-Unis)		
<b>5. Personnel civil</b>					Voir la section C pour des informations supplémentaires.
Personnel international	72	72			
Personnel local	166	166			
<b>6. Personnel local</b>					Idem.
Traitements nets					
Zone démilitarisée et Koweït	2 000,00		2 000,00		Sur la base des barèmes en vigueur au 1er septembre 1997.
Bagdad	1 800,00		1 200,00		Idem.
Dépenses communes de personnel					
Zone démilitarisée et Koweït	600,00		550,00		
Bagdad	300,00		90,00		
Dépenses communes de personnel					
Zone démilitarisée et Koweït	400,00		500,00		
Bagdad	400,00		280,00		
<b>7. Éclairage, chauffage, énergie et eau</b>					Voir la section C pour des informations supplémentaires.
Électricité	15 000,00		15 000,00		
Eau	2 300,00		2 300,00		
Carburant pour groupes électrogènes	6 000,00		6 000,00		
<b>8. Véhicules</b>					
Véhicules civils	390	390			Idem.
					1:1.3 La zone démilitarisée, longue de 200 kilomètres, s'étend dans le désert sur 10 kilomètres à l'intérieur de l'Iraq et sur 5 kilomètres à l'intérieur du Koweït. Ratio calculé sur la base de 274 véhicules tous usages pour 72 fonctionnaires internationaux et 195 observateurs militaires.

Description	Prévision antérieure	Prévisions de dépenses			Ratio	Explication	
		Effectif moyen	Coût unitaire journalier	Coût mensuel			Coût annuel
			(En dollars des États-Unis)				
Véhicules militaires	32	32					
Remorques appartenant à l'ONU	21	21					
Remorques appartenant aux contingents	11	11					
<b>9. Pièces de rechange, réparations et entretien</b>						Voir la section C pour des informations supplémentaires.	
Véhicules civils							
Véhicules légers	125,00		144,00			Sur la base d'une moyenne de 167 dollars par véhicule par mois pour 181 véhicules de plus d'un an et de 100 dollars par véhicule par mois pour 93 véhicules de moins d'un an.	
Véhicules spéciaux et engins du génie	267,00		330,00			En raison du vieillissement des véhicules et de la prise en compte des engins du génie.	
Véhicules blindés	521,00		420,00			Sur la base de l'expérience.	
<b>10. Essence</b>						Voir la section C pour des informations supplémentaires.	
Véhicules civils	949,00		906,00				
Véhicules militaires	136,00		130,00				
<b>11. Assurance</b>						Idem.	
Assurance locale							
Véhicules civils							
Iraq	118 200,00		60 450,00			Baisse des primes.	
Koweït	31 200,00		33 540,00			Légère augmentation des primes.	
Véhicules militaires							
Iraq	9 000,00	32	9 760,00			Augmentation du coût unitaire (de 280 dollars à 305 dollars par véhicule blindé par an).	
Koweït	—		—				
Assurance mondiale							
Véhicules civils	14 400,00		22 230,00			Majoration des primes (de 37 dollars à 57 dollars par véhicule).	
Véhicules militaires	8 000,00		12 800,00			Majoration des primes (de 286 dollars à 400 dollars par véhicule blindé).	



Description	Prévisions de dépenses			Ratio	Explication
	Prévision antérieure	Effectif moyen	Coût unitaire		
			journalier		
			Coût mensuel	Coût annuel	
			(En dollars des États-Unis)		
<b>12. Hélicoptères</b>					Voir la section C pour des informations supplémentaires.
Nombre d'appareils	2	2			Pour des vols de patrouille et de reconnaissance, des vols de ravitaillement, des patrouilles côtières, des évacuations sanitaires et des opérations de recherche et de sauvetage.
Heures de base (par mois)	180		180		
Frais de location (par mois)	941,00		1 035,00		Sur la base du nouveau contrat.
Carburant	19 500,00		14 900,00		Baisse du coût du carburant.
<b>13. Avions</b>					Voir la section C pour des informations supplémentaires.
Nombre d'appareils (AN-26)	1	1			Pour le transport de personnel, de fournitures et de matériel dans la zone de la mission.
Heures de base (par mois)	85		85		
Frais de location	29 896,00		33 990,00		Sur la base du nouveau contrat.
Carburant	22 100,00		26 700,00		Voir la section C pour des informations supplémentaires.
<b>14. Opérations aériennes – autres dépenses</b>					Idem.
Indemnité des équipages	4 200,00		—		Comprise dans le coût du contrat de location.
Droits d'atterrissage et manutention au sol	10 100,00		10 600,00		
<b>15. Transmissions par satellite</b>					
Location d'un répéteur	126 000,00			85 000,00	
<b>16. Communications par réseaux commerciaux</b>					
Téléphone, affranchissement, location de boîtes postales et valise diplomatique	11 500,00		14 800,00		Augmentation du coût des communications par INMARSAT.

## B. Dépenses supplémentaires non renouvelables

(En milliers de dollars des États-Unis, sauf indication contraire)

	Nombre actuel (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplé- mentaires (3)	Nombre total d'unités (4) = (2) + (3)	Coût unitaire (5)	Coût total (6) = (4) x (5)
<b>1. Personnel militaire</b>						
<b>2. Personnel civil</b>						
<b>3. Locaux/hébergement</b>						
a) Location de locaux						—
b) Aménagement et rénovation des locaux						
i) Réparation et travaux extérieurs de peinture de l'installation d'appui de la MONUIK à Kheitan						50,0
ii) Reconstruction des plates-formes centrales dans 18 postes d'observation						15,0
iii) Remplacement d'installations sanitaires à Camp Khor						25,0
iv) Remplacement des escaliers dans 9 bases d'observation pour améliorer la sécurité						1,5
v) Déplacement de trois postes d'observation						36,0
<b>Total partiel</b>						<b>127,5</b>
c) Fournitures d'entretien						
d) Services d'entretien						
e) Éclairage, chauffage, énergie et eau						
f) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués						
i) Base de béton pour une aire de récréation						35,0
ii) Atelier de transport (remplacement de l'installation actuelle par une structure préfabriquée en dur)						25,0
iii) Construction d'abris préfabriqués pour protéger les véhicules de la MONUIK						95,0
<b>Total partiel</b>						<b>155,0</b>
<b>Total, rubrique 3</b>						<b>282,5</b>
<b>4. Remise en état des infrastructures</b>						
a) Amélioration des pistes d'atterrissage						—
b) Amélioration des routes						30,0
c) Réparation des ponts						—
<b>Total, rubrique 4</b>						<b>30,0</b>
<b>5. Transports</b>						
a) Achat de véhicules						
Véhicules tous usages						
Berlines légères	23	—	—	—	—	—
Berlines moyennes/lourdes	9	2	—	2	18,0	36,0
Véhicules tous usages 4 x 4	164	48	—	48	18,0	864,0
Fourgonnettes 4 x 4		1	—	1	16,0	16,0
Autocars légers	24	3	—	3	15,0	45,0
Autocars moyens	10	4	—	4	40,0	160,0

	Nombre actuel (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplé- mentaires (3)	Nombre total d'unités (4) = (2) + (3)	Coût unitaire (5)	Coût total (6) = (4) x (5)
Autocars lourds	2	—	—	—	—	—
Camions cargo légers	29	—	—	—	—	—
Camions cargo moyens	16	—	—	—	—	—
Camions cargo lourds	8	—	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>285</b>	<b>58</b>	<b>—</b>	<b>58</b>		<b>1 121,0</b>
<i>Véhicules spéciaux</i>						
Camions-ambulances	9	—	—	—	—	—
Camions-grues	1	—	—	—	—	—
Camions benne	4	—	—	—	—	—
Camions-citernes (carburant)	11	—	—	—	—	—
Autopompes	2	—	—	—	—	—
Camions frigorifiques	4	—	—	—	—	—
Véhicules blindés de transport de troupes	32	—	—	—	—	—
Camions-citernes (eau)	8	—	—	—	—	—
Dépanneuses	5	—	—	—	—	—
Tracteurs routiers	11	—	—	—	—	—
VLRA	<b>39</b>	—	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>126</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<i>Engins du génie</i>						
Camions (lubrifiants)	1	—	—	—	—	—
Excavatrices	2	—	—	—	—	—
Bulldozers	2	—	—	—	—	—
Chargeuses à prise frontale	3	—	—	—	—	—
Niveleuses et décapeuses	4	—	—	—	—	—
Rouleaux compresseurs	2	—	—	—	—	—
Élévateurs à fourche	8	—	—	—	—	—
<b>Total partiel, matériel du génie</b>	<b>22</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Total partiel</b>	<b>433</b>					<b>1 121,0</b>
Fret (15 %)						168,2
<b>Total partiel plus fret</b>						<b>1 289,2</b>

	Nombre actuel (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplé- mentaires (3)	Nombre total d'unités (4) = (2) + (3)	Coût unitaire (5)	Coût total (6) = (4) x (5)
À déduire : matériel prélevé sur les stocks						—
<b>Total, achat de véhicules</b>						<b>1 289,2</b>
b) Location de véhicules						—
c) Matériel d'atelier						29,5
d) Pièces de rechange, réparations et entretien						—
e) Carburants et lubrifiants						—
f) Assurance						—
<b>Total, rubrique 5</b>						<b>1 318,7</b>
<b>6. Opérations aériennes</b>						—
<b>7. Opérations navales</b>						—
<b>8. Transmissions</b>						—
a) <i>Éléments complémentaires</i>						
<i>Matériel VHF</i>						
Radios mobiles	524	30	—	30	0,5	15,0
Radios portatives	367	30	—	30	0,5	15,0
Stations fixes et chargeurs	125	5	—	5	1,5	7,5
Répéteurs	16	2	—	2	10,0	20,0
<i>Matériel satellite</i>						
Station terrestre INTELSAT	2	—	—	—	—	—
INMARSAT «M»	2	—	—	—	—	—
INMARSAT «C»	—	—	—	—	—	—
<i>Matériel téléphonique</i>						
Liaisons téléphoniques rurales UHF	51	—	—	—	—	—
Télécopieurs	34	—	—	—	—	—
<i>Matériel divers</i>						
Matériel multiplex (Timplex)	1	—	—	—	—	—
Équipements hertziens numériques	8	6	—	6	29,0	174,0
Équipements hertziens analogiques	26	—	—	—	—	—
Matériel multiplex (MUX30)	3	1	—	1	35,0	35,0
Récepteurs d'appels	119	6	—	6	0,25	1,5
Chiffreurs de radiomessagerie	8	—	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>						<b>268,0</b>
Fret (15 %)						40,2
<b>Total partiel plus fret</b>						<b>308,2</b>
À déduire : matériel prélevé sur les stocks						—
<b>Total partiel</b>						<b>308,2</b>

	Nombre actuel (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplé- mentaires (3)	Nombre total d'unités (4) = (2) + (3)	Coût unitaire (5)	Coût total (6) = (4) x (5)
<i>Matériel d'atelier et d'essai</i>						
Oscilloscopes, 200 Mhz	—	1	—	1	8,0	8,0
Wattmètres	—	5	—	5	0,7	3,5
Voltmètres numériques	—	6	—	6	0,5	3,0
<b>Total partiel</b>						<b>14,5</b>
Fret (15 %)						2,2
<b>Total partiel plus fret</b>						<b>16,7</b>
À déduire : matériel prélevé sur les stocks						—
<b>Total partiel</b>						<b>16,7</b>
<b>Total partiel, rubrique 8 a)</b>						<b>324,9</b>
b) <i>Contrat de raccordement au réseau</i>						—
<b>Total, rubrique 8</b>						<b>324,9</b>
<b>9. Matériel divers</b>						
a) <i>Mobilier de bureau</i>						
Tableaux d'affichage	21	10	—	10	0,10	1,0
Sièges de visiteur	80	10	—	10	0,15	1,5
Fauteuils	11	5	—	5	0,15	0,8
Tables d'accoudoir	18	5	—	5	0,15	0,8
Tables basses	18	5	—	5	0,20	1,0
<b>Total partiel, mobilier de bureau</b>	<b>148</b>	<b>35</b>		<b>35</b>		<b>5,0</b>
Fret (15 %)						—
<b>Total partiel plus fret</b>						<b>5,0</b>
À déduire : matériel prélevé sur les stocks						—
<b>Total partiel, rubrique 9 a)</b>						<b>5,0</b>
b) <i>Matériel de bureau</i>						—
c) <i>Matériel informatique</i>						
Serveurs	7	1	—	1	17,0	17,0
Stations centrales	8	2	—	2	1,9	3,8
Ordinateurs individuels	242	40	—	40	2,2	88,0
Ordinateurs portatifs	18	8	—	8	2,6	20,8
Imprimantes	184	20	—	20	1,4	28,0
Imprimantes rapides	4	4	—	4	2,9	11,6
Moniteurs	—	—	—	—	—	—
Blocs d'alimentation non interruptibles	160	6	—	6	0,6	3,6
<b>Total partiel</b>						<b>172,8</b>

	Nombre actuel (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplé- mentaires (3)	Nombre total d'unités (4) = (2) + (3)	Coût unitaire (5)	Coût total (6) = (4) x (5)
Fret (15 %)						25,9
<b>Total partiel plus fret</b>						<b>198,7</b>
À déduire : matériel prélevé sur les stocks						—
<b>Total partiel, rubrique 9 c)</b>						<b>198,7</b>
d) <i>Groupes électrogènes</i>	153	—	—	—	—	—
e) <i>Matériel d'observation</i>						
Dispositifs d'observation nocturne						
ITT Gen II plus	4	4	—	4	3,5	14,0
Système de positionnement universel GPS (Trimble)	46	4	—	4	0,8	3,2
Projecteurs à faisceau étroit	150	4	—	4	0,45	1,8
<b>Total partiel</b>						<b>19,0</b>
Fret (15 %)						2,9
<b>Total partiel plus fret</b>						<b>21,9</b>
À déduire : matériel prélevé sur les stocks						—
<b>Total partiel, rubrique 9 e)</b>	<b>200</b>	<b>12</b>	<b>—</b>	<b>12</b>		<b>21,9</b>
f) <i>Citernes à essence et débitmètres</i>	32	6	—	6	4,0	24,0
g) <i>Citernes à eau et fosses septiques</i>	—	—	—	—	—	—
h) <i>Matériel médical et dentaire</i>	—	—	—	—	—	30,5
i) <i>Matériel d'hébergement</i>	—	—	—	—	—	30,0
j) <i>Autres matériels divers</i>	80	8	—	8	4,0	32,0
k) <i>Matériel pour la défense des périmètres</i>	—	—	—	—	—	—
l) <i>Matériel d'épuration de l'eau</i>	—	—	—	—	—	47,6
m) <i>Matériel de réfrigération</i>						—
Réfrigérateurs moyens	15	15	—	15	0,6	9,0
Petits réfrigérateurs	10	10	—	10	0,2	2,0
<b>Total partiel, rubrique 9 m)</b>						<b>11,0</b>
n) <i>Pièces de rechange, réparations et entretien</i>	—	—	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 9</b>						<b>400,7</b>
<b>10. Fournitures et services</b>						—
<b>11. Fournitures et services liés aux élections</b>						—
<b>12. Programmes d'information</b>						—
<b>13. Programmes de formation</b>						—
<b>14. Programmes de déminage</b>						—
<b>15. Aide au désarmement et à la démobilisation</b>						—
<b>16. Fret aérien et de surface</b>						—
<b>17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)</b>						—
<b>18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</b>						—
<b>19. Contributions du personnel</b>						—
<b>Total, rubriques 1 à 19</b>						<b>2 356,8</b>



## C. Explications supplémentaires

(En dollars des États-Unis)

### 1. Personnel militaire

a) *Observateurs militaires* ..... 7 215 600

1. *Indemnité de subsistance (missions)*. Le montant prévu correspond à l'indemnité de subsistance (missions) qui doit être versé à 195 observateurs militaires aux taux ci-après : 90 dollars par jour pour 185 observateurs dans la zone démilitarisée; 75 dollars par jour pour 5 observateurs à Koweït et 100 dollars par jour pour 5 observateurs à Bagdad.

2. *Frais de voyage*. Des ressources sont prévues pour couvrir les frais de voyage aller retour à l'occasion de la relève de 195 observateurs militaires, à raison de 4 000 dollars par observateur.

3. *Indemnité d'habillement et d'équipement*. Le montant prévu doit permettre de payer une indemnité d'habillement et d'équipement, à raison de 200 dollars par personne et par an, à 195 observateurs militaires.

b) *Contingents* ..... 15 822 900

4. *Remboursements aux gouvernements aux taux standard*. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents la solde et les indemnités qu'ils versent aux soldats au taux standard de 988 dollars par personne et par mois, tous grades confondus, plus une indemnité supplémentaire de 291 dollars par personne par mois pour un nombre limité de spécialistes (25 % des membres des unités de soutien logistique et 10 % du reste du personnel). Il a été calculé sur la base d'un effectif moyen de 908 hommes (775 membres d'unités d'infanterie et 133 agents d'appui), compte tenu des chevauchements à l'occasion de la relève (0,5 %).

5. *Détente et loisirs*. Les ressources prévues doivent permettre de financer des permissions de détente à raison de 10,50 dollars par personne par jour, pour sept jours de congé au maximum par période de service de six mois (133 500 dollars). Elles comprennent également un montant destiné à financer d'autres activités liées au bien-être du personnel, à raison de 9 dollars par personne par mois (98 100 dollars) et les frais d'affranchissement du courrier personnel des membres des contingents, à raison de 5 dollars par personne par mois (54 500 dollars).

6. *Rations*. Les ressources prévues à ce titre doivent permettre de nourrir les membres de la Mission qui sont affectés à des postes où les repas doivent être fournis par une entreprise locale, à savoir 908 hommes, à raison de 4,99 dollars par personne par jour pendant 365 jours (1 653 800 dollars). Des ressources sont également prévues pour couvrir le coût de 18 bouteilles de 1,5 litre d'eau par personne par semaine pendant un mois, en cas de problème imprévu, pour le personnel militaire et le personnel d'appui, à raison de 0,225 dollar la bouteille (25 100 dollars). Cette réserve est nécessaire à titre de protection contre tout problème imprévu susceptible de découler de l'utilisation du matériel d'épuration de l'eau de la MONUIK qui vient d'être installé.

7. *Indemnité journalière*. Un montant est prévu au titre de l'indemnité journalière pour couvrir les faux frais de tous les membres des contingents, au taux de 1,28 dollar par personne par jour, compte tenu des chevauchements à l'occasion de la relève (0,5 %).

8. *Indemnité de subsistance (missions)*. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.



9. *Déploiement, relève et rapatriement.* Des ressources sont prévues pour couvrir les frais de voyage à l'occasion de la relève, à raison d'un aller retour pour 775 membres des contingents et de deux aller retour pour 133 membres des unités d'appui, pour un coût de 1 400 dollars par voyage.

10. *Indemnité d'habillement et d'équipement.* Un montant est prévu pour rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents une somme correspondant à l'amortissement de tous les articles personnels d'habillement, du paquetage et de l'équipement dont ils dotent leurs soldats, au taux standard de 65 dollars par personne par mois pour les vêtements, le paquetage et l'équipement, plus 5 dollars par personne par mois pour les armes individuelles et les munitions, compte tenu des chevauchements à l'occasion de la relève (0,5 %).

c) *Autres dépenses* ..... 1 788 100

11. *Matériel appartenant aux contingents.* Le montant prévu doit permettre de rembourser au pays hôte et aux gouvernements qui fournissent des contingents le coût du matériel dont ils dotent ces derniers à la demande de l'ONU, compte tenu d'un taux d'amortissement de 10 % par an.

12. *Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité.* Les ressources prévues doivent permettre de rembourser aux gouvernements les montants qu'ils versent aux membres de leur personnel militaire en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie imputable à leur service auprès de la MONUIK.

## 2. Personnel civil

a) *Police civile* ..... —

13. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

b) *Personnel international et personnel local* ..... 13 874 900

14. *Traitements du personnel international.* Les traitements des fonctionnaires recrutés sur le plan international sont calculés sur la base des taux standard en vigueur à New York en 1998 et doivent permettre de rémunérer 72 fonctionnaires internationaux (14 administrateurs, 19 agents des services généraux et 39 agents du Service mobile) compte tenu d'un taux de vacance de poste de 5 %.

15. *Traitements du personnel local.* Les traitements du personnel local sont calculés sur la base du barème actuellement applicable dans la zone de la mission. Le montant prévu doit permettre de rémunérer 166 agents locaux, compte tenu d'un taux de vacance de poste de 5 %.

16. *Consultants.* Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

17. *Heures supplémentaires.* Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

18. *Personnel temporaire.* Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

19. *Dépenses communes de personnel.* Des ressources sont prévues au titre des dépenses communes de personnel se rapportant à la fois au personnel recruté sur le plan international et au personnel recruté sur le plan local, compte tenu d'un taux de vacance de poste de 5 % pour les deux catégories de personnel.

20. *Indemnité de subsistance (missions).* Un montant est prévu pour le personnel civil international, aux taux indiqués à l'annexe II.A, compte tenu d'un taux de vacance de poste de 5 %.

21. *Autres frais de voyage.* Le montant prévu doit permettre au commandant de la Force et à d'autres hauts fonctionnaires d'effectuer trois voyages à New York pour des réunions d'information et des consultations, pour un coût de 5 300 dollars par voyage aller retour (15 900 dollars), et de leur verser une indemnité journalière de subsistance pour sept jours en moyenne par voyage, à raison de 215 dollars par jour (4 500 dollars). Des ressources sont également prévues pour les voyages dans la zone de la mission de quatre personnes, pour cinq jours en moyenne par voyage par trimestre, à raison de 1 000 dollars par voyage (4 000 dollars). En outre, des ressources sont prévues pour couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de trois vérificateurs du Bureau des services de contrôle interne pendant 21 jours (30 600 dollars); des frais liés à un voyage aller retour pour chacun des deux fonctionnaires du Siège qui se rendront auprès de la MONUIK pour procéder à une évaluation de la Mission (2 012 dollars) et leur indemnité de subsistance pendant 3,5 jours (1 568 dollars), et le coût de quatre voyages (un par trimestre) de spécialistes de la sécurité aérienne de la FINUL qui se rendront auprès de la MONUIK pour procéder à des évaluations et des inspections en matière de sécurité (2 800 dollars) ainsi que l'indemnité de subsistance correspondante pendant 14 jours au taux de 224 dollars par jour dans toutes les zones (3 136 dollars).

c) *Personnel contractuel international* ..... —

22. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

d) *Volontaires des Nations Unies* ..... —

23. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

e) *Personnel fourni par des gouvernements* ..... —

24. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

f) *Observateurs électoraux civils* ..... —

25. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

**3. Locaux/hébergement** ..... 800 600

26. *Location de locaux.* Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

27. *Aménagement et rénovation des locaux.* Des ressources sont prévues pour des travaux mineurs de rénovation et d'aménagement des locaux, pour répondre aux besoins opérationnels de la MONUIK, tels qu'ils sont décrits dans l'annexe II.B.

28. *Fournitures d'entretien.* Des ressources sont prévues pour couvrir le coût des travaux courants d'entretien et les réparations (environ 4 000 tâches par an) en raison du vieillissement et de l'usure normale des installations.

29. *Services d'entretien.* Un montant de 44 700 dollars est prévu pour couvrir le coût des contrats ci-après au titre des services d'entretien : pompes et débitmètres pour le gazole (15 000 dollars); système central d'alerte à l'incendie au quartier général de la MONUIK (10 000 dollars); service des pompes et du matériel de pompage installés (15 000 dollars); utilisation de locaux à usage de bureaux à l'hôtel Canal par le bureau de liaison de la MONUIK à Bagdad (4 700 dollars).

30. *Éclairage, chauffage, énergie et eau.* Un montant de 279 400 dollars est prévu à ce titre pour le quartier général d'Umm Qasr, sur la base de 15 000 dollars par mois pour l'électricité (180 000 dollars) et de 50 dollars par jour pour l'eau (18 250 dollars). Un

entrepreneur privé livre de l'eau potable une fois par semaine à la base d'observation N-2, pour un coût de 175 dollars par semaine, y compris les livraisons d'urgence (9 100 dollars). Le coût du gazole nécessaire pour les groupes électrogènes installés dans les bases d'observation, les camps des sections et les postes de commandement de secteur est également prévu à cette rubrique (7 200 dollars). Les services d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau sont fournis à titre gratuit par le gouvernement hôte à Camp Khor, Al-Abdaly et Kheitan.

31. *Construction de locaux/bâtiments préfabriqués.* Un montant de 155 000 dollars est prévu pour l'achèvement des installations de Sierra Camp, qui est la base principale du secteur sud de la zone démilitarisée, ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe II.B.

**4. Remise en état des infrastructures** ..... 30 000

32. *Amélioration des pistes d'atterrissage.* Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

33. *Amélioration des routes.* Un montant de 30 000 dollars est prévu pour acheter les matériaux nécessaires pour entretenir et améliorer les routes utilisées par la MONUIK dans la zone de la mission, y compris les aires de manoeuvre d'hélicoptères dans trois postes d'observation qui viennent d'être déplacés.

34. *Réparation des ponts.* Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

**5. Transports** ..... 3 051 500

35. *Achat de véhicules.* Le parc automobile de la MONUIK compte 422 véhicules. Les ressources prévues doivent permettre de remplacer 58 véhicules qu'il est proposé de retirer du service en raison de leur usure normale, conformément au programme de remplacement (basé sur l'âge et le kilométrage) des moyens de transport dans les camps et les secteurs. On trouvera des détails à ce sujet dans l'annexe II.B.

36. *Location de véhicules.* Des ressources sont prévues pour louer une grue tout-terrain à flèche télescopique de 35 tonnes, pour un coût de 450 dollars par jour, qui sera utilisée pour déplacer trois postes d'observation, à raison de neuf jours par poste (12 200 dollars), et pour répondre aux besoins d'appui mensuels courants et faire face à des situations urgentes, à raison de trois jours par mois (16 200 dollars).

37. *Matériel d'atelier.* Des ressources sont prévues pour acheter du matériel d'atelier divers : matériel d'entretien et pièces détachées d'outils spécialisés pour réparer le matériel de génie et les engins diesel légers (8 000 dollars); pour remplacer des outils de mécanicien usés tels que clefs de serrage, perceuses, ponceuses, outils électropneumatiques, outils manuels et outils de diagnostic (7 000 dollars); dispositif de levage des véhicules lourds avec une capacité de 4 à 4,5 tonnes (9 000 dollars); compresseur pneumatique lourd de type industriel (5 500 dollars).

38. *Pièces de rechange, réparations et entretien.* Des ressources sont prévues pour couvrir le coût des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien de 422 véhicules de types divers : a) 181 vieux véhicules tous usages, à raison de 2 000 dollars par véhicule par an (362 000 dollars); b) 93 véhicules tous usages neufs, à raison de 1 200 dollars par véhicule par an (111 600 dollars); c) 116 véhicules spéciaux et engins du génie, à raison de 4 000 dollars par véhicule par an (464 000 dollars); d) 32 véhicules blindés lourds appartenant aux contingents, à raison de 5 000 dollars par véhicule par an (160 000 dollars). En outre, des ressources sont prévues au titre des réparations et de l'entretien de 32 remorques articulées ou rigides, telles que remorques de camions-citernes (eau) et remorques surbaissées, y compris le remplacement des pneus (52 000 dollars).

39. *Carburants et lubrifiants.* Les dépenses prévues ont été calculées sur la base d'une consommation mensuelle de 532 litres de carburant par véhicule pour 260 véhicules légers appartenant à l'ONU et 119 véhicules légers appartenant aux contingents, et de 952 litres de carburant par véhicule pour 11 engins lourds du génie appartenant à l'ONU et 32 véhicules blindés appartenant aux contingents, à raison de 0,13 dollar le litre (378 300 dollars), plus le coût des lubrifiants, évalué à 10 % du coût des carburants (37 800 dollars).

40. *Assurance.* Des ressources sont prévues pour couvrir le coût de l'assurance responsabilité civile contractée localement pour 271 véhicules appartenant à l'ONU et 151 véhicules appartenant aux contingents, y compris 32 véhicules blindés, aux tarifs suivants : a) en Iraq, 390 véhicules à raison de 155 dollars par véhicule et 32 véhicules blindés à raison de 305 dollars par véhicule (70 200 dollars); b) au Koweït, 390 véhicules à raison de 86 dollars par véhicule (33 500 dollars). En outre, une assurance au niveau mondial est également prévue pour 390 véhicules, à raison de 57 dollars par véhicule par an (22 200 dollars) et pour 32 véhicules blindés, à raison de 400 dollars par véhicule par an (12 800 dollars).

## 6. Opérations aériennes

a) *Hélicoptères* ..... 2 476 300

41. *Location/affrètement.* Des ressources sont prévues pour louer deux hélicoptères de manoeuvre moyens qui seront utilisés pour 180 heures de vol par mois, à raison de 1 035 dollars l'heure de vol (2 235 600 dollars).

42. *Carburants et lubrifiants.* Des ressources sont prévues sur la base d'une consommation totale estimée à 64 800 litres de carburant par mois, (360 litres par heure pour 90 heures par hélicoptère), à raison de 0,23 dollar le litre pour deux hélicoptères de manoeuvre moyens (178 800 dollars), plus le coût des lubrifiants, évalué à 10 % du coût du carburant (17 900 dollars).

43. *Déploiement/retrait.* Des ressources sont prévues pour couvrir les frais de déploiement d'un hélicoptère.

44. *Vols de ravitaillement.* Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

45. *Peinture/préparation.* Des ressources sont prévues pour couvrir les frais de peinture des hélicoptères.

46. *Assurance responsabilité et risques de guerre.* Des ressources sont prévues pour couvrir le coût de l'assurance responsabilité et risques de guerre, la prime annuelle s'élevant à 2 000 dollars par hélicoptère.

b) *Avions* ..... 745 800

47. *Location/affrètement.* Des ressources sont prévues pour louer un avion AN-26B pour le transport de personnel, de fournitures et de matériel dans la zone de la mission, au taux de 618 dollars l'heure de vol pour 55 heures de vol par mois, y compris 30 heures supplémentaires à titre gratuit.

48. *Carburants et lubrifiants.* Des ressources ont été prévues sur la base d'une consommation totale de 60 100 litres de carburant par mois aux taux suivants (des ressources sont également prévues pour couvrir le coût des lubrifiants, à raison de 800 dollars par mois au Koweït) :

	Quantité	Coût unitaire	Coût total
Koweït	18 800	0,23	4 300

	Quantité	Coût unitaire	Coût total
Iraq	26 300	0,29	7 600
Chypre	15 000	0,93	14 000

49. *Déploiement/retrait.* Un montant de 10 000 dollars est prévu pour couvrir les frais de déploiement et de retrait d'un avion au cas où l'appareil actuel serait remplacé à la fin du contrat de location actuel.

50. *Peinture/préparation.* Un montant de 2 000 dollars est prévu au titre des frais de peinture d'un avion.

51. *Vols de ravitaillement.* Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

52. *Assurances responsabilité et risques de guerre.* Un montant de 5 500 dollars est prévu au titre de l'assurance responsabilité, sur la base de la police d'assurance contractée par l'ONU pour les avions, à raison de 5 500 dollars par appareil par an.

c) *Indemnité de subsistance des équipages* ..... —

53. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

d) *Autres dépenses* ..... 127 400

54. *Services et matériel de contrôle à la circulation aérienne.* Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

55. *Droits d'atterrissage et manutention au sol.* Des ressources sont prévues pour couvrir les frais de manutention au sol d'un avion, ainsi qu'il est indiqué ci-après : 18 atterrissages en Iraq, pour un coût de 450 dollars par atterrissage (8 100 dollars), 12 atterrissages au Koweït pour un coût de 150 dollars par atterrissage (1 800 dollars) et 6 atterrissages à Chypre, pour un coût de 120 dollars par atterrissage (720 dollars).

56. *Citernes à carburant.* Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

7. **Opérations navales** ..... —

57. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

8. **Transmissions**

a) *Éléments complémentaires* ..... 667 500

58. *Matériel de transmissions.* En vue du remplacement du matériel de transmissions existant par du matériel numérique, des ressources sont prévues pour acheter un dispositif multiplex (MUX 30) (35 000 dollars) et six dispositifs hertziens numériques (174 000 dollars). Ceci permettra d'accroître l'efficacité du système et de faciliter l'entretien dans la mesure où les pièces de rechange sont disponibles dans le commerce. Des ressources sont également prévues pour remplacer 30 unités VHF portables (15 000 dollars) et 30 unités VHF mobiles (15 000 dollars). Les systèmes existants comprennent des unités qui appartenaient précédemment au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) et au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII), qui coûtent cher à réparer et pour lesquels il n'est plus possible de trouver des pièces de rechange. Les systèmes numériques, considérés plus perfectionnés, sont plus efficaces et plus faciles à entretenir, et sont maintenant utilisés pour les systèmes de télécommunications commerciaux dans le monde entier. Il est prévu en outre de remplacer

cinq stations de base VHF (7 500 dollars), deux répéteurs VHF (20 000 dollars) et six récepteurs d'appels VHF (1 500 dollars).

59. *Pièces de rechange et fournitures.* Des ressources sont prévues au titre des pièces de rechange et des fournitures nécessaires pour le matériel de transmissions appartenant à l'ONU et pour celui des contingents. Il faudra des modules de matériel téléphonique PABX, des antennes, des câbles et des connecteurs, des mâts d'antenne et des accessoires, des câbles de contrôle et d'interphone, des batteries et des fournitures diverses (80 000 dollars).

60. *Matériel d'atelier et d'essai.* Le montant prévu doit permettre d'acheter le matériel d'atelier et d'essai nécessaire pour installer et entretenir le matériel mécanique, électrique et électronique, ainsi que du matériel d'essai spécial pour le service du réseau de transmissions numériques (16 700 dollars).

61. *Communications par réseaux commerciaux.* Des ressources sont prévues pour les éléments suivants : lignes de télécopie et de télex; location de téléphone et appels interurbains et internationaux, service de la valise diplomatique, location de boîtes postales et frais d'affranchissement, à raison de 13 300 dollars par mois (159 600 dollars); communications commerciales urgentes via INMARSAT pour un coût de 1 500 dollars par mois (18 000 dollars); et part du coût de la location du répéteur pour le satellite de la région de l'océan Atlantique qui est à la charge de la MONUIK, pour un coût de 21 250 dollars par trimestre (85 000 dollars).

b) *Contrat de raccordement au réseau* ..... —

62. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

**9. Matériel divers** ..... 645 500

63. *Mobilier de bureau.* Les ressources prévues permettront de remplacer du mobilier de bureau dans tous les locaux à l'intérieur de la zone de la mission, ainsi qu'il est indiqué dans la section B (5 000 dollars).

64. *Matériel de bureau.* Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

65. *Matériel informatique.* Des ressources sont prévues pour acheter un serveur et remplacer les unités sur lesquelles il est impossible d'utiliser les nouvelles applications, ainsi qu'il est indiqué dans la section B (198 700 dollars).

66. *Groupes électrogènes.* Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

67. *Matériel d'observation.* Des ressources sont prévues pour remplacer le matériel qui n'est plus utilisable du fait de l'usure normale résultant de son utilisation constante : 4 projecteurs, coûtant 450 dollars pièce (1 800 dollars), 4 unités GPS coûtant 800 dollars pièce (3 200 dollars) et 4 dispositifs d'observation nocturne coûtant 3 500 dollars pièce (14 000 dollars), plus les frais de transport, représentant 15 % du coût du matériel (2 900 dollars).

68. *Citernes à carburant et débitmètres.* Des ressources sont prévues pour remplacer les débitmètres actuels aux dépôts de carburant de la MONUIK (24 000 dollars).

69. *Citernes à eau et fosses septiques.* Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

70. *Matériel médical et dentaire.* Un montant de 30 500 dollars est prévu pour remplacer divers articles : une pompe aspirante électrique, autoclave et étui métallique, adaptateur pour recharger la pompe aspirante, scalpels, matériel d'amputation, vêtements de chirurgien et matelas à vide.

71. *Matériel d'hébergement.* Des ressources sont prévues pour remplacer divers types de matériel d'hébergement et de cuisine qui ont été cassés ou sont usés (friteuses, fours incorporés, fours, grills, fours à micro-ondes et appareils de cuisine) (30 000 dollars).

72. *Matériel de réfrigération.* Des ressources sont prévues pour remplacer les réfrigérateurs qu'il n'est plus rentable de réparer, à savoir 15 réfrigérateurs de taille moyenne coûtant 600 dollars pièce (9 000 dollars) et 10 petits réfrigérateurs coûtant 200 dollars pièce (2 000 dollars).

73. *Matériel divers.* Des ressources sont prévues pour recharger et entretenir au minimum 500 extincteurs (20 000 dollars), acheter des pièces de remplacement pour le matériel de sauvetage hydraulique (2 000 dollars) et remplacer des trousseaux d'outils et du matériel d'essai utilisés pour entretenir les groupes électrogènes et les climatiseurs (10 000 dollars).

74. *Matériel pour la défense des périmètres.* Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

75. *Pièces de rechange, réparations et entretien.* Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des pièces de rechange nécessaires pour les groupes électrogènes et les climatiseurs (175 500 dollars), de l'entretien de troisième échelon (45 000 dollars) et des réparations du matériel informatique (24 300 dollars).

76. *Matériel d'épuration de l'eau.* Le montant prévu permettra d'acheter des pièces de rechange pour le matériel d'épuration de l'eau de la MONUIK ou d'acheter du matériel neuf afin d'assurer un approvisionnement en eau de qualité en quantité suffisante.

## 10. Fournitures et services

a) *Services divers* ..... 800 600

77. *Vérification des comptes.* Le montant prévu correspond au coût de la vérification externe des comptes de la Mission (94 700 dollars).

78. *Services contractuels.* Le montant prévu à cette rubrique (564 600 dollars) correspond au coût des services de blanchissage, de coiffeur, de tailleur et de cordonnier, d'entretien des terrains, de dératisation et de déparasitage, de gardiennage, d'enlèvement des ordures et d'entretien du matériel de blanchissage et de cuisine.

79. *Services informatiques.* Des ressources sont prévues pour couvrir les redevances annuelles de licences d'applications standard utilisées par la Mission telles que Sun accounts, Progen (état de la paie), Reality, Lotus Notes, News feed, Novell Netware, le logiciel de bureautique (20 000 dollars) et les frais d'accès à Internet (6 300 dollars).

80. *Services de sécurité.* Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

81. *Traitements et services médicaux.* Des ressources sont prévues pour couvrir le coût des traitements médicaux et dentaires du personnel militaire adressé à des spécialistes dans des hôpitaux de Koweït City (10 000 dollars).

82. *Demandes d'indemnisation et règlements.* Un montant de 50 000 dollars est prévu à cette rubrique.

83. *Dépenses de représentation.* Un montant de 5 000 dollars est prévu pour couvrir les frais de réception de membres de délégations, de hauts fonctionnaires gouvernementaux et de dignitaires.

84. *Autres services divers.* Le montant prévu (50 000 dollars) correspond aux honoraires d'avocats, aux frais bancaires, aux pertes de change et à d'autres services divers, tels que les annonces dans les journaux et l'impression d'autocollants pour la section des transports (11 000 dollars). Des ressources sont également prévues pour le nettoyage des fosses

septiques (20 000 dollars), le nettoyage et la remise en état des citernes à eau (10 000 dollars) ainsi que les services de déparasitage dans les bases d'observation (9 000 dollars).

*b) Fournitures diverses* ..... 388 900

85. *Papeterie et fournitures de bureau.* Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de fournitures de bureau telles que papier, enveloppes, films Polaroid et papier photographique, fournitures pour l'enregistrement et la reproduction et papier de photocopieuse (80 000 dollars).

86. *Fournitures médicales.* Le montant prévu correspond au coût de fournitures médicales telles que vaccins et médicaments dont a besoin le détachement médical au quartier général de la MONUIK et dans les secteurs (15 000 dollars).

87. *Fournitures sanitaires et articles de nettoyage.* Un montant de 25 000 dollars est prévu pour couvrir le coût des désinfectants et des produits chimiques nécessaires pour l'assainissement ainsi que pour le nettoyage normal de toutes les installations de la MONUIK, ainsi qu'il est indiqué ci-après : produits de déparasitage (1 000 dollars), fournitures pour le nettoyage des toilettes (1 500 dollars), produits en papier (5 000 dollars), désinfectants (5 000 dollars), détergents (5 000 dollars), produits de dégraissage et savon de toilette (1 500 dollars), matériel de nettoyage (1 000 dollars) et articles de nettoyage (5 000 dollars).

88. *Abonnements.* Des ressources sont prévues pour couvrir le coût des abonnements à divers quotidiens et hebdomadaires ainsi qu'à des publications techniques (17 200 dollars), à la base de données aéronautiques Jeppesen's (1 700 dollars) et à d'autres publications aéronautique (500 dollars).

89. *Fournitures électriques.* Des ressources sont prévues pour couvrir le coût des fournitures électriques nécessaires pour réparer et entretenir toutes les installations électriques dans les bâtiments utilisés par la MONUIK, y compris les réseaux électriques, les prises, l'éclairage de sécurité, l'éclairage général, le système de contrôle et les systèmes de protection.

90. *Bâches antiprojectiles pour véhicules.* Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

91. *Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants.* Le montant prévu correspond à l'achat d'accessoires d'uniforme de l'ONU, de médailles et de drapeaux pour le personnel militaire, à raison de 35 dollars par personne (35 000 dollars), d'uniformes pour les agents du Service mobile (32 000 dollars) et de drapeaux pour les véhicules officiels et les cérémonies officielles (5 500 dollars).

92. *Fournitures pour la défense des périmètres.* Le montant prévu doit permettre de remplacer des barbelés, des piquets de clôture et des sacs de sable (10 000 dollars).

93. *Cartes opérationnelles.* Le montant prévu doit permettre d'acheter des cartes de la zone démilitarisée et des zones contiguës à des fins opérationnelles (3 000 dollars).

94. *Intendance et magasins.* Le montant prévu doit permettre d'acquérir divers articles sur la base de la consommation effective : recharges d'oxygène, d'acétylène et de gaz fréon (27 000 dollars), fournitures pour emballage (13 000 dollars), ustensiles de cuisine et vaisselle (2 000 dollars), literie, rideaux et accessoires (15 000 dollars), fournitures générales, y compris gants de travail et batteries (4 000 dollars), autres fournitures générales (3 000 dollars).

**11. Fournitures et services liés aux élections** ..... —

95. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

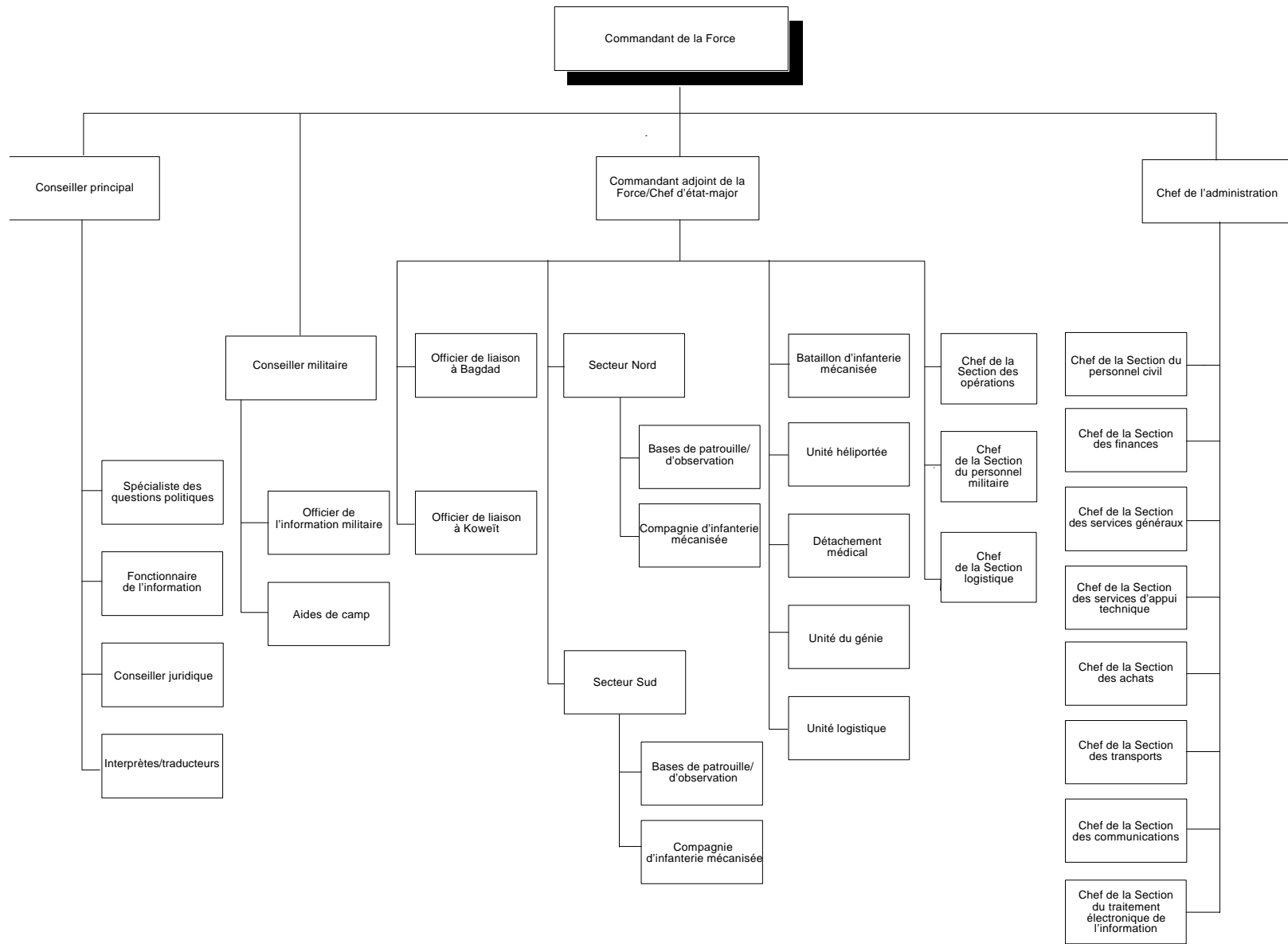


- 12. Programmes d'information** ..... —  
 96. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.
- 13. Programmes de formation** ..... 10 000  
 97. *Consultants*. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.  
 98. *Voyages des consultants*. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.  
 99. *Matériel de formation*. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.  
 100. *Supports pédagogiques*. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.  
 101. *Services divers*. Le montant prévu permettra de couvrir le coût de programmes de formation technique et autres types de formation, notamment formation au traitement électronique de l'information, et de la réparation du matériel de bureau (10 000 dollars).
- 14. Programmes de déminage** ..... —  
 102. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.
- 15. Aide au désarmement et à la démobilisation** ..... —  
 103. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.
- 16. Fret aérien et de surface** ..... 100 000  
 104. *Transport du matériel appartenant aux contingents*. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.  
 105. *Transport aérien militaire*. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.  
 106. *Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées*. Le montant prévu permettra de couvrir les frais de transport et de dédouanement de cargaisons officielles à destination ou en provenance du Koweït et diverses dépenses qui ne figurent pas sous d'autres rubriques (100 000 dollars).
- 17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)** ..... —  
 107. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique dans la mesure où le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi sera présenté séparément à l'Assemblée générale.
- 18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix** ..... —  
 108. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique dans la mesure où le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix sera présenté séparément à l'Assemblée générale.
- 19. Contributions du personnel** ..... 2 065 700  
 109. Les dépenses de personnel apparaissent en valeur nette à la rubrique 2 b). Le montant indiqué à la présente rubrique correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

**20. Recettes provenant des contributions du personnel ..... (2 065 700)**

110. Le montant correspondant aux contributions du personnel (rubrique 19) a été inscrit à cette rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et sera porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part dans le budget de la MONUIK.

# Annexe III Organigramme



## Annexe IV

### Tableau des effectifs actuels et proposés

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Services généraux et catégories apparentées</i>				<i>Personnel local</i>	<i>Personnel contractuel</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total général</i>		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total</i>	<i>Service mobile</i>	<i>1re classe</i>	<i>Autres classes</i>					<i>Service de sécurité</i>	<i>Total</i>
<b>Bureau du commandant de la Force</b>																		
Actuels	—	1	—	1	—	4	1	—	7	—	—	3	—	3	10	—	—	20
Proposés	—	1	—	1	—	4	1	—	7	—	—	3	—	3	10	—	—	20
<b>Bureau du Chef de l'administration</b>																		
Actuels	—	—	—	1	—	—	—	—	1	2	—	2	—	4	1	—	—	6
Proposés	—	—	—	1	—	—	—	—	1	2	—	2	—	4	1	—	—	6
<b>Section du personnel</b>																		
Actuels	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	1	2	—	3	3	—	—	7
Proposés	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	1	2	—	3	3	—	—	7
<b>Section des finances</b>																		
Actuels	—	—	—	—	1	—	—	—	1	2	1	3	—	6	10	—	—	17
Proposés	—	—	—	—	1	—	—	—	1	2	1	3	—	6	10	—	—	17
<b>Section des achats</b>																		
Actuels	—	—	—	—	—	1	1	—	2	1	—	1	—	2	6	—	—	10
Proposés	—	—	—	—	—	1	1	—	2	1	—	1	—	2	6	—	—	10
<b>Section des services généraux</b>																		
Actuels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	1	—	7	32	—	—	39
Proposés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	1	—	7	32	—	—	39
<b>Section des services d'appui technique</b>																		
Actuels	—	—	—	—	—	1	—	—	1	4	—	1	—	5	44	—	—	50
Proposés	—	—	—	—	—	1	—	—	1	4	—	1	—	5	44	—	—	50
<b>Section des communications</b>																		
Actuels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11	—	2	—	13	12	—	—	25
Proposés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11	—	2	—	13	12	—	—	25

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Services généraux et catégories apparentées</i>				<i>Personnel local</i>	<i>Personnel contractuel</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total général</i>		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total</i>	<i>Service mobile</i>	<i>1re classe</i>	<i>Autres classes</i>					<i>Service de sécurité</i>	<i>Total</i>
<b>Section du traitement électronique de l'information</b>																		
Actuels	—	—	—	—	—	—	1	—	1	1	—	1	—	2	7	—	—	10
Proposés	—	—	—	—	—	—	1	—	1	1	—	1	—	2	7	—	—	10
<b>Section des transports</b>																		
Actuels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12	—	1	—	13	41	—	—	54
Proposés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12	—	1	—	13	41	—	—	54
<b>Total</b>																		
Actuels	—	1	—	2	2	6	3	—	14	39	2	17	—	58	166	—	—	238
Proposés	—	1	—	2	2	6	3	—	14	39	2	17	—	58	166	—	—	238

## Annexe V

## Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement du 9 avril 1991 au 30 juin 1998

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
<b>A. État récapitulatif des ressources</b>		
1. <i>Ressources</i>		
9 avril-8 octobre 1991		
Crédits ouverts (résolution 45/260)	60 977 000	60 000 000
9 octobre 1991-8 avril 1992		
Crédits ouverts (résolution 46/197)	33 600 000	32 649 000
9 avril-31 octobre 1992		
Crédits ouverts (résolution 47/208 A)	28 500 000	27 698 200
1er novembre 1992-31 octobre 1993		
Crédits ouverts (résolutions 47/208 A et B)	59 800 000	57 682 000
1er novembre 1993-30 avril 1994		
Crédits ouverts (résolution 48/242)	13 082 300	11 958 800
Contribution volontaire en espèces	23 917 700	23 917 700
	37 000 000	35 876 500
1er mai-31 octobre 1994		
Crédits ouverts (résolution 49/245)	11 748 800	10 625 600
Contribution volontaire en espèces	21 251 200	21 251 200
Contributions volontaires en nature	1 793 789	1 793 789
	34 793 789	33 670 589
1er novembre 1994-30 juin 1995		
Crédits ouverts (résolution 49/245)	15 480 500	13 759 700
Contribution volontaire en espèces	27 519 500	27 519 500
Contributions volontaires en nature	—	—
	43 000 000	41 279 200
1er juillet 1995-30 juin 1996		
Crédits ouverts (résolution 49/234)	21 742 800	19 129 200
Contribution volontaire en espèces	38 257 200	38 257 200
Contributions volontaires en nature	—	—
	60 000 000	57 386 400
1er juillet 1996-30 juin 1997		
Crédits ouverts (résolution 50/234)	18 761 233	16 690 333
Contribution volontaire en espèces (résolution 50/234)	33 380 667	33 380 667
Contributions volontaires en nature	26 756	26 756
	52 168 656	50 097 756

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
1er juillet 1997-30 juin 1998		
Crédits ouverts, y compris 33 066 200 dollars à titre de contributions en espèces (résolution 51/234)	51 487 500	49 599 300
Contributions volontaires en nature	—	—
<b>Total, rubrique 1</b>	<b>461 326 945</b>	<b>445 938 945</b>
<i>2. Dépenses de fonctionnement</i>		
9 avril-8 octobre 1991		
Montant des dépenses	55 091 223	54 531 505
9 octobre 1991-8 avril 1992		
Montant des dépenses	29 153 827	28 523 047
9 avril-31 octobre 1992		
Montant des dépenses	27 527 583	26 896 308
1er novembre 1992-31 octobre 1993		
Montant des dépenses	39 800 000	37 991 100
1er novembre 1993-31 octobre 1994		
Montant des dépenses	58 830 600	56 755 600
Contribution volontaire en nature	1 793 789	1 793 789
1er novembre 1994-31 décembre 1995		
Montant des dépenses	67 296 300	65 072 400
1er janvier-30 juin 1996		
Montant des dépenses	25 396 800	24 373 000
1er juillet 1996-30 juin 1997		
Montant des dépenses	48 014 300	46 318 300
Contribution volontaire en nature	26 756	26 756
1er juillet 1997-30 juin 1998		
Montant des dépenses	51 487 500	49 599 300
<b>Total, rubrique 2</b>	<b>404 418 678</b>	<b>391 881 105</b>
<i>3. Sommes portées au crédit des États Membres</i>		
9 avril 1991-31 octobre 1993	11 304 367	10 311 740
1er novembre 1992-31 octobre 1993	20 000 000	19 774 800
1er novembre 1993-31 octobre 1994	3 837 600	3 665 900
1er novembre 1993-31 octobre 1994 (Koweït)	7 331 800	7 331 800
1er novembre 1994-31 décembre 1995	2 436 433	1 633 633
1er novembre 1994-31 décembre 1995 (Koweït)	3 267 267	3 267 267
1er janvier-30 juin 1996	1 723 200	1 440 000
1er janvier-30 juin 1996 (Koweït)	2 880 000	2 880 000
<b>Total, rubrique 3</b>	<b>52 780 667</b>	<b>50 305 140</b>
<i>4. Solde inutilisé (1 moins 2 et 3)</i>	4 127 600	3 752 700

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
<b>B. Situation de trésorerie</b>		
1. <i>Recettes</i>		
Contributions réglées	227 821 743	227 821 743
Contributions volontaires en espèces	171 881 634	171 881 634
Contributions volontaires en nature	1 820 545	1 820 545
Revenu des placements	2 430 000	2 430 000
Recettes accessoires	232 000	232 000
<b>Total, rubrique 1</b>	<b>404 185 922</b>	<b>404 185 922</b>
2. <i>À déduire : dépenses de fonctionnement</i>		
9 avril-8 octobre 1991	55 091 223	54 531 505
9 octobre 1991-8 avril 1992	29 153 827	28 523 047
9 avril-31 octobre 1992	27 527 583	26 896 308
1er novembre 1992-31 octobre 1993	39 800 000	37 991 100
1er novembre 1993-31 octobre 1994	58 830 600	56 755 600
1er novembre 1994-31 décembre 1995	67 296 300	65 072 400
1er janvier-30 juin 1996	25 396 800	24 373 000
1er juillet 1996-30 juin 1997	48 014 300	46 318 300
1er juillet 1997-30 juin 1998	51 487 500	49 599 300
Contribution volontaire en nature	1 820 545	1 820 545
<b>Total, rubrique A, ligne 2</b>	<b>404 418 678</b>	<b>391 881 105</b>
3. <i>Déficit d'exploitation prévu (1 moins 2)</i>	(232 756)	12 304 817